

Conduite Accompagnée (AAC)

Conforme à l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis.

Prérequis :

Avoir au moins 15 ans (le permis peut être passé dès 17 ans ½), avoir l'accord de l'assureur du véhicule, avoir déjà réussi l'épreuve théorique (code), avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum), avoir déjà suivi la formation initiale sanctionnée par une attestation (AFFI), avoir fait sa déclaration en préfecture.

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : Formation pratique obligatoire de minimum 20 heures + 70 heures de formation théorique (si code depuis plus de 5 ans). La formation ne peut être inférieure à 1 an.

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-André *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 19h

Dates : Entrées permanentes

Délais d'accès : cf. Conditions Générales de Vente

Modalité d'organisation :

Nombre de personne : à la demande.
En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ouvrages spécialisés éditions Code Rousseau et ENPC ou Ediser.

Livret stagiaire individuel. Systèmes audio-visuels (films, diapositives...)

Véhicules : à boîte mécanique ou à boîte automatique de la catégorie B ; salle de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique).

Coût pédagogique : A partir de 1300€

- Exonéré de TVA.

Objectifs :

Être capable de conduire des véhicules automobiles (voitures, camionnettes) ou des campings cars dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon le référentiel du ministère des transports et au référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)

- ✓ Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ✓ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ✓ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- ✓ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, certificat d'examen du permis de conduire.
- La conduite accompagnée se déroule avec un accompagnateur titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruption. Un premier rendez-vous pédagogique aura lieu en présence du formateur et du futur accompagnateur. Pendant la phase de conduite supervisée, l'apprenant participera à deux rendez-vous pédagogiques :
 - Le premier aura lieu entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de ...
 - Le second a lieu après que 3000 km ont été parcourus.Les rendez-vous se déroulent de la manière suivante : 1h de pratique et 1h théorique. Une fois cette procédure accomplie et lorsque l'élève a atteint l'âge minimal de 17 ans et demi, l'auto-école peut alors le présenter à l'examen pratique du permis de conduire de la catégorie B : Hors-circulation et circulation. Sanction visée : Permis de conduire de la catégorie B.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules sur la piste ou en circulation.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs :

Formateurs : Equipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.